

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Rapport sur le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2018



Martigny/Sion, le 3 mai 2019

SOMMAIRE

	Page
1. INTRODUCTION.....	4
1.1 Caractéristiques du compte 2018	4
2. REMARQUES GENERALES	7
2.1 Compte des investissements	7
2.2 Charges du personnel.....	8
2.3 Subventions à des collectivités et à des tiers	9
2.4 Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21 ^{ème} siècle	10
3. BILAN	11
3.1 Effets des retraitements sur divers fonds et le bilan	12
3.2 Calcul de l'endettement.....	14
3.3 Engagements conditionnels	14
4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ENERGIE.....	15
4.1 Service cantonal des contributions	15
4.2 Service de l'énergie et des forces hydrauliques	16
4.3 Service du registre foncier	17
5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE.....	18
5.1 Service de la santé publique	18
5.2 Service de l'action sociale.....	19
6. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION	21
6.1 Service du développement économique.....	21
6.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail	22
6.3 Service de l'agriculture.....	23
6.4 Service administratif et des affaires juridiques de la formation.....	23
6.5 Service de l'enseignement	24
6.6 Service des hautes écoles	24
6.7 Service cantonal de la jeunesse	25
7. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT.....	26
7.1 Police cantonale.....	26
7.2 Service de l'application des peines et mesures	27
8. DEPARTEMENT DE LA MOBILITE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	29
8.1 Service de la mobilité	29
8.2 Service de l'environnement.....	30
8.3 Service du développement territorial	30
8.4 Office de construction des routes nationales	30
8.5 Office cantonal de la construction du Rhône	31
9. CONCLUSION	32
10. ANNEXES	33
10.1 Rapports des commissions thématiques	34

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

Favre Stéphanie
présidente

Pont Stéphane
vice-président

Rion Yvan
rapporteur de langue française

Furger Niklaus
rapporteur de langue allemande

Amoos Emmanuel

Bender Benoît

Clerc Mathieu

Clivaz Bruno

Contat Pierre

Favre-Torelloz Muriel

Studer Rainer

Tauss-Cornut Sonia

Wenger Frank

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (RS no 611.1), le **compte de l'Etat du Valais pour l'année 2018** et vous présente ci-après son rapport.

1. INTRODUCTION

1.1 Caractéristiques du compte 2018

Le compte 2018 clôture avec un excédent de revenus de Fr. 8.7 mios alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 17.6 mios (y compris les crédits supplémentaires pour un montant net de Fr. 17.6 mios). Le compte de financement dégage un excédent de Fr. 19.5 mios. L'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement est donc respectée.

Selon l'article 12 LGCAF, le compte de financement comprend le compte de résultats, sans les amortissements du patrimoine administratif ainsi que le compte des investissements.

Le résultat opérationnel est relativement stable et passe de Fr. 189.8 mios en 2017 à Fr. 178.0 mios en 2018 (budget 2018 : Fr. 18.1 mios).

L'évolution des résultats du compte 2018 par rapport au budget 2018 et au compte 2017 ressort du tableau suivant (sans les imputations internes) :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Variation par rapport au compte 2017	Variation par rapport au budget 2018	Variation par rapport au budget 2018 en %
Compte de résultats						
Revenus	3'436.2	3'378.0	3'651.0	214.8	273.0	8.08%
Charges (sans amortissements)	3'226.5	3'180.7	3'436.0	209.5	255.3	8.03%
<i>Marge d'autofinancement, LGCAF art. 12</i>	209.7	197.3	215.0	5.3	17.7	8.97%
Amortissements du PA	106.1	158.9	127.7	21.6	-31.2	-19.63%
Réévaluations emprunts, participations et subv. d'inv. du PA	99.4	56.0	78.6	-20.8	22.6	40.36%
<i>Total amortissements / réévaluations</i>	205.6	214.9	206.3	0.7	-8.6	-4.00%
Excédent de revenus	4.1	-17.6	8.7	4.6	26.3	-149.43%
Compte des investissements						
Dépenses d'investissements	472.6	552.8	445.9	-26.7	-106.9	-19.34%
Recettes d'investissements	270.1	327.4	250.3	-19.8	-77.1	-23.55%
Investissements nets	202.4	225.4	195.6	-6.8	-29.8	-13.22%
Excédent de financement, LGCAF art. 12	7.2	-28.1	19.5	12.3	47.6	
Degré d'autofinancement	103.6%	87.5%	109.9%			

Les chiffres du budget 2018 ci-devant tiennent compte des crédits supplémentaires accordés en lien avec les intempéries (Service de la mobilité, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage et Service de l'agriculture) qui peuvent être résumés comme suit :

Compte de résultats (en mios de Fr.)		Compte des investissements (en mios de Fr.)	
Charges (y. compris amortissements Fr. 2 mios)	25.8	Dépenses	19.6
Revenus	8.2	Recettes	7.2
Excédent de charges	17.6	Investissements nets	12.4

Les revenus progressent par rapport au budget 2018 de Fr. 273 mios net ou de 8.08 %. Les **augmentations significatives** peuvent être résumées comme suit :

Secteur / domaine	en mios de francs
Impôts directs personnes physiques	61.1
Impôts directs personnes morales	27.8
Impôts sur les successions et donations (dont 2/3 reversés aux communes)	52.1
Part au bénéfice de la BNS	27.2
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15.0
Part de l'Etat à l'IFD	12.8
Part de l'Etat à l'impôt anticipé	9.0

Les charges augmentent par rapport au budget 2018 de Fr. 255.3 mios net ou de 8.03%. **Les éléments significatifs** peuvent être résumés comme suit :

Secteur / domaine	en mios de francs
Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21ème siècle (pas budgétisé)	100.0
Provision CPVAL (budget Fr. 50 mios, total compte 2018 Fr. 100 mios)	50.0
Fonds LIEP (CPVAL) (pas budgétisé)	30.0
Charges de transferts (cf. pages 18 et ss du message du Conseil d'Etat)	32.5
Alimentation du fonds de compensation des fluctuations de recettes (budget Fr. 30 mios, total compte 2018 Fr. 50 mios)	20.0

Sans ces attributions non budgétisées de Fr. 200 mios à divers fonds et provisions ainsi que les charges de transferts liées à la ristourne aux communes de deux tiers de recettes d'impôts sur les gains immobiliers et les successions et donations (Fr. 34.8 mios), l'augmentation des charges par rapport au budget serait de Fr. 20.5 mios ou 0.64%. Il peut donc être constaté que les charges ont été maîtrisées.

Evolution du résultat avant amortissements et réévaluations (marge d'autofinancement, LGCAF art. 12)

Elle est présentée dans le tableau suivant :

en mios de Fr.	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Marge d'autofinancement (art. 12 LGCAF)	90.7	278.5	219.0	209.7	197.3	215.0

Cette marge sert à vérifier le respect du frein à l'endettement par rapport au volume d'investissements nets selon l'art. 12 LGCAF.

Autofinancement selon MCH2

Dans le MCH2, le mode de calcul de l'autofinancement est défini. Il tient compte de l'ensemble des attributions et prélèvements des financements spéciaux.

La Cofi se réfère donc au modèle du MCH2 ci-après dans le calcul de l'autofinancement :

en mios de francs	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Résultat avant amortissements et réévaluations (marge d'autofinancement ci-devant)	90.7	278.5	219.0	209.7	197.3	215.0
Attributions aux fonds et financements spéciaux (rubr. 35)	42.4	76.0	26.6	89.6	40.7	93.5
Attributions au capital propre (rubr. 389)			85.2	145.6	41.1	160.8
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (rubr. 45)	-63.2	-63.0	-20.8	-59.3	-24.0	-39.0
Prélèvements sur le capital propre (rubr. 489)			-40.0	-15.4	-46.2	-42.8
Autofinancement selon le MCH2	69.9	291.5	270.0	370.2	208.9	387.5

La marge d'autofinancement selon le MCH2 atteint en 2018 un montant record de Fr. 387.5 mios. Elle est de Fr. 17.3 mios supérieure à l'exercice 2017 dont le compte avait été qualifié de très bon par la Cofi. La même appréciation vaut donc également pour le compte 2018.

2. REMARQUES GENERALES

2.1 Compte des investissements

Les investissements de l'Etat se répartissent comme suit :

Investissements en mios de francs (arrondis)	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte 2018
Immobilisations corporelles et incorporelles					
Dépenses brutes	274.3	259.4	318.1	251.4	-66.7
Recettes	207.3	174.7	211.4	154.9	-56.5
Coût net à charge de l'Etat	67.0	84.8	106.8	96.6	-10.2
Subventions d'investissements					
Dépenses brutes	110.6	161.0	185.0	147.0	-38.0
Recettes	43.5	55.8	77.0	57.7	-19.3
Coût net à charge de l'Etat	67.1	105.2	107.9	89.4	-18.6
Prêts, participations et capital social					
Dépenses brutes	111.3	52.1	49.7	47.5	-2.2
Recettes	96.1	39.6	39.0	37.8	-1.2
Net mis à disposition par l'Etat	15.2	12.5	10.7	9.6	-1.1
Total des investissements nets de l'Etat	149.4	202.4	225.4	195.6	-29.8

L'évolution des investissements bruts par rapport au budget ressort du tableau suivant :

en mios de francs	2015	2016	2017	2018
Investissements bruts budgétisés	618.5	588.7	616.0	552.8
Investissements bruts réalisés	506.6	496.3	472.6	445.9
Différence	111.9	92.4	143.4	106.9

Les investissements bruts n'atteignent pas les montants budgétisés. Les plus importants écarts par rapport au budget sont à signaler dans les domaines suivants (brut) :

Investissements propres de l'Etat

- Routes nationales - Fr. 43.3 mios
- Rhône 3 - Fr. 24.1 mios
- Biens meubles - Fr. 8.2 mios
- Logiciels, brevets, licences, etc... - Fr. 7.0 mios
- Bâtiments + Fr. 18.2 mios

Participations aux investissements

- Energie - Fr. 20.2 mios
- Forêts, cours d'eau et paysage - Fr. 4.1 mios

La Cofi réitère sa demande de ne retenir au budget d'investissement que des projets réalisables dans l'exercice concerné tout en étant conscient que l'avancement de certains projets peut être impacté par des problèmes juridiques ou techniques.

2.2 Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel ressort du tableau suivant :

en mios de francs	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Charges du personnel	943.8	955.1	1'038.5	1'069.1

Les charges du personnel 2018 englobent la création d'une provision CPVAL de Fr. 100 mios (budget : Fr. 50 mios).

L'évolution des charges du personnel par catégorie est la suivante :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte
Autorités	36.6	37.8	37.7	-0.1
Administration générale	303.5	323.0	315.4	-7.7
Présidence	7.2	7.3	7.4	0.1
DFE	61.6	66.1	64.9	-1.2
DSSC	60.3	64.1	62.7	-1.4
DEF (sans la formation)	57.3	60.5	58.0	-2.5
DSIS (sans la sécurité)	30.4	33.5	34.3	0.8
DMTE	86.6	91.5	88.0	-3.5
Sécurité *	89.6	92.0	91.0	-1.0
Enseignement *	514.3	524.7	517.1	-7.6
Enseignement	419.9	425.6	419.6	-6.0
Hautes écoles	2.3	2.5	2.3	-0.2
Formation professionnelle	87.3	91.8	90.4	-1.4
Ecole d'agriculture	4.8	4.8	4.7	-0.1
Provision CPVAL	0.0	50.0	100.0	50.0
Divers	11.1	11.1	7.9	-3.2
Total	955.1	1038.5	1069.1	30.6

* y compris personnel administratif

La Cofi constate que les charges du personnel sont maîtrisées. Par rapport au compte 2017, l'augmentation est de Fr. 114 mios, dont Fr. 100 mios concernent l'alimentation de la provision CPVAL. Cela correspond à une augmentation nette (sans la provision CPVAL) de Fr. 14 mios ou 1.46%.

A la demande du chef du DFE et suite aux diverses discussions liées aux postes autofinancés, la Cofi se détermine comme suit pour de tels nouveaux postes dans le cadre du budget.

Les postes autofinancés qui remplissent les conditions suivantes peuvent être intégrés d'office au budget :

- les postes qui sont directement et intégralement financés par des tiers mandants ;
- les postes dont les charges salariales sont intégrées dans les crédits d'engagement (ex. : projet RF2020, stratégie informatique, etc...).

De plus, il est demandé :

- que ces postes ne soient admis que pendant la durée où le financement est intégralement assuré ;
- qu'un inventaire des nouveaux postes autofinancés soit intégré au message du budget et du compte ;
- que l'inventaire des postes autofinancés soit tenu à jour avec indication de la durée du financement afin que le contrôle de l'autofinancement puisse être réalisé ;
- que le poste soit supprimé si le financement par des tiers ou si le crédit d'engagement n'est plus assuré.

Dans cette appréciation, les postes suivants ne sont pas considérés comme autofinancés :

- les postes financés par des forfaits pour réaliser des prestations (ex. secteur de l'asile, les forfaits ne couvrant pas l'ensemble des charges). Le forfait ne se réfère pas directement aux charges salariales ;
- les postes financés par de nouvelles recettes (émoluments, taxes, etc...).

La Cofi est favorable à cette procédure et, afin de s'assurer de la bonne mise en place, demande que l'Inspection des finances se détermine annuellement sur la justification et le contrôle du financement des postes présentés selon les principes énumérés ci-dessus.

2.3 Subventions à des collectivités et à des tiers

L'évolution des subventions sans caractère d'investissement ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Subventions sans caractère d'investissement	1'274.7	1'336.5	1'332.1	1'285.7

Les subventions brutes sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en mios de francs (totaux arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte
Autorité	4.3	1.9	1.6	-0.3
Présidence	0.4	0.5	0.5	0.0
Finances et énergie	5.9	7.1	6.3	-0.9
Dîme d'alcool	1.0	1.0	1.0	0.0
Forces hydrauliques	3.6	4.2	3.9	-0.3
Divers	1.3	1.9	1.3	-0.6
Santé, affaires sociales et culture	949.8	971.3	987.6	16.3
Santé publique	449.1	454.0	464.0	10.0
Réduction primes assurance-maladie	170.4	180.1	179.8	-0.3
Action sociale, intégration et égalité	208.7	216.1	220.2	4.1
Culture	9.9	10.5	10.5	0.0
Assurances sociales	111.5	110.3	113.1	2.7
Divers	0.3	0.2	0.1	-0.1
Economie et formation	271.9	277.1	212.3	-64.7
Bourses d'études	18.0	17.3	17.3	0.0
Promotion touristique et économique	25.5	27.4	25.8	-1.6
Mesures chômage	12.4	12.3	11.6	-0.7
Subventions des loteries	27.2	24.7	33.2	8.5
Agriculture	8.2	7.9	11.6	3.7
Scolarité obligatoire	6.3	5.3	6.5	1.2
Enseignement secondaire	4.2	4.7	4.9	0.2
Enseignement spécialisé	35.3	32.8	36.4	3.6
Formation professionnelle	11.8	11.3	10.8	-0.5
Hautes écoles	95.5	103.1	25.4	-77.7
Aide à la jeunesse	27.2	29.7	28.4	-1.3
Divers	0.4	0.6	0.4	-0.2
Sécurité, institutions et sport	26.6	14.8	15.0	0.2
Feu, protection civile et militaire	4.9	5.2	4.9	-0.3
Intégration	2.5	2.4	2.1	-0.3
Communes: assainissements et fusions	11.0	0.2	0.2	0.0
J&S et fonds du sport	4.6	4.0	4.3	0.3
Divers	3.6	3.1	3.5	0.4
Mobilité, territoire et environnement	77.6	59.5	62.4	3.0
Mobilité	65.3	44.2	47.5	3.4
Forêts, cours d'eau et paysages	11.6	14.5	13.5	-1.0
Divers	0.7	0.8	1.4	0.6
Total	1'336.5	1'332.1	1'285.7	-46.3

Un seul écart important entre le budget et le compte 2018 est à relever et concerne les hautes écoles. Il s'explique notamment par un changement du mode de comptabilisation, à savoir :

- les forfaits reçus de la HES-SO (Delémont) et reversés par le canton à l'HES-SO Valais/Wallis et à l'ECAV (édhéa) sont nouvellement comptabilisés par les rubriques 370 et 470 (subventions redistribuées). Au budget 2018, ces forfaits ont été budgétisés sous la rubrique 363 (subventions à des collectivités) pour un montant de Fr. 53.5 mios ;
- les versements des contributions cantonales pour les accords intercantonaux sur les hautes écoles spécialisées (HES) et les écoles supérieures (ES) ont été comptabilisés au compte 2018 sous la rubrique 361 (dédommagements à des collectivités publiques). Au budget 2018, ces montants de l'ordre de Fr. 21.4 mios ont été retenus à la rubrique 363 (subventions à des collectivités). Ce changement de comptabilisation n'a pas d'effet sur la rubrique 36 (MCH2) mais explique l'écart par rapport au budget.

Remarques

Selon le tableau ci-devant, les subventions diminuent de Fr. 46.3 mios par rapport au budget 2018. Si on tient compte cependant du changement du mode de comptabilisation concernant les hautes écoles (Fr. 74.9 mios), une augmentation effective des subventions à des collectivités et à des tiers de Fr. 28.6 mios, soit + 2.1%, est à relever.

2.4 Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle

La création de ce fonds se base sur la loi concernant le financement des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle du 15 septembre 2011. Les prélèvements effectués et décidés ressortent du tableau suivant :

en mios de Fr. (arrondis)	2014 et avant	2015	2016	2017	2018	Total
Alimentation						
Dotation initiale	300.00					300.00
Attribution 2011 + 2012 (49 + 5)	54.00					54.00
Attribution 2017 + 2018				100.00	100.00	200.00
Remboursement stratégie informatique			31.90			31.90
Total alimentation	354.00	0.00	31.90	100.00	100.00	585.90
Prélèvements						
Campus - DGC 12.09.2013, 15.12.2014 et 10.09.2015						
- Bâtiment Energypolis achat		17.55				17.55
- Divers objets Campus	15.86	14.39	6.06	1.30	-0.44	37.17
ZEB - DGC 11.06.2013	0.08		0.16		0.46	0.70
Rhône 3 - DGC 11.09.2014		60.00				60.00
Alimentation fonds tourisme - DGC 11.06.2015		50.00				50.00
Campus Energypolis, 2e étape, démonstrateurs - DGC 10.09.2015						-
Stratégie informatique - DGC 12.11.2015			6.08	11.37	16.94	34.40
Contournement Les Evouettes						0.00
Bioark Viège et Monthey DCE 10.05.2016			4.45	0.63		5.08
Campus Energypolis ALPOLE					16.72	16.72
Total prélèvements	15.94	141.94	16.75	13.30	33.67	221.60
Solde au 31.12.	338.06	196.12	211.27	297.97	364.30	364.30
Solde des engagements décidés par le Grand Conseil resp. Conseil d'Etat						
Campus Energypolis 1ère étape, Industrie 17 suite - DGC du 12.09.2013 et 15.12.2014						5.34
ZEB développement de la ligne ferroviaire du Simplon, préfinancement des études et des travaux préliminaires - DGC 11.06.2013						28.30
Campus Energypolis 2e étape, laboratoires EPFL - DGC du 10.09.2015						4.78
Campus Energypolis 2e étape, démonstrateurs - DGC du 10.09.2015						5.00
Stratégie informatique - DGC 12.11.2015						55.40
Travaux 2016 H21 Contournement Les Evouettes						10.00
- remise dans le fonds						-10.00
Bioark formation en génie chimique Viège et Monthey DCE 10.05.2016						-
Campus Energypolis, ALPOLE						0.72
Total engagé						99.55
Solde non engagé au 31.12.2018						264.75

DGC = décision du Grand Conseil

DCE = décision du Conseil d'Etat

3. BILAN

En 2008, le « Manuel – Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » a été publié. A cette occasion, la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF) a recommandé aux cantons et aux communes de mettre en pratique le MCH2 dans un délai de dix ans, soit jusqu'en 2018 au plus tard. Le manuel comprend 21 recommandations. Des dérogations sont possibles, mais elles doivent être indiquées dans l'annexe du compte. Les principes MCH2 appliqués et les divergences figurent à la page 9 du compte 2018 de l'Etat du Valais.

Pour la mise en œuvre du MCH2 à l'Etat du Valais, la LGCAF a été modifiée par le Grand Conseil en novembre 2016 avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017. La version des recommandations du MCH2 à fin 2017 sert de référence à son introduction en Valais.

Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 et le bilan de clôture au 31 décembre 2018 ont été établis selon les principes et recommandations du nouveau modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques MCH2. Dans le cadre de ce travail, pour le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, certaines positions du bilan ont été revalorisées et les provisions dans le domaine de la prévoyance ont été intégrées dans le bilan. Ces écritures de retraitement ont toutes été enregistrées par le compte 2950.000 (réserve liée au retraitement). Le solde de ce compte a été prélevé du fonds de prévoyance professionnelle (LIEP) (2900.000 financements spéciaux / capital propre du domaine d'activité 3130). Les écritures du compte 2950.000 peuvent être résumées comme suit :

Retraitement bilan d'ouverture	Réserve liée au retraitement (2950.000)		
	débit	crédit	
Réévaluation des terrains non bâtis		14'991'279.42	1
Réévaluation des participations		971'511'388.10	2
Création réserve de fluctuation sur les participations (au titre de correctifs d'actifs)	114'102'306.25		3
Changement de méthode de comptabilisation des recettes fiscales	89'439'523.88		4
Provision CPVAL	915'288'027.00		5
Provision Régime de pensions des magistrats (RPM)	63'513'000.00		6
Prélèvement du fonds LIEP		195'840'189.61	7
Totaux égaux		1'182'342'857.13	

Les retraitements nécessitent les explications suivantes :

- 1) Avec le MCH2, les terrains non bâtis ne font plus l'objet d'amortissement. Sous le régime du MCH1, le canton a amorti les terrains non bâtis. Le montant des amortissements repris sur une période de 36 ans correspond à Fr. 15 mios. Ce fait explique la réévaluation des terrains non bâtis.
- 2) Seules les participations du patrimoine administratif pour lesquelles un rendement régulier avait été distribué ont été réévaluées. Les principales positions concernent la BCVs et les FMV. Les actions de la BCVs ont été revalorisées à la valeur boursière à fin 2017 de Fr. 96.20 (à mi-avril 2019, cette dernière était de Fr. 127.00 par action). Les actions des FMV ont été revalorisées à la valeur nominale. Le détail des participations figure à la page 16 du compte.
- 3) En lien avec les participations, une réserve de fluctuation de Fr. 114.1 mios, équivalant à 10% de la valeur au bilan, a été créée. La valeur au bilan des divers titres ne sera adaptée qu'en cas d'une diminution importante de la valeur réelle. Les valeurs actuelles ne seront pas adaptées à la hausse.
- 4) Avec l'introduction du MCH2, la méthode de comptabilisation des recettes fiscales des personnes physiques a été changée. Le principe de l'échéance a donc été introduit. Cela consiste en la comptabilisation des acomptes facturés en cours d'année et les différences entre les acomptes facturés les années précédentes et les taxations effectuées en 2018. Les estimations effectuées avec l'ancien système ne s'avèrent plus nécessaires et ainsi les soldes restants ont été extournés par ce compte de retraitement.

- 5) En vertu de l'art. 72c LPP, la garantie de l'Etat est active à hauteur du montant du déficit, soit Fr. 1'333.3 mios. Toutefois, le risque au 31 décembre 2017 est limité à Fr. 915.3 mios compte tenu de l'existence d'une réserve pour fluctuation de valeurs de Fr. 418.0 mios. La réserve constituée au bilan pour CPVAL est donc de Fr. 915.3 mios. Les Fr. 418.0 mios ressortent du tableau des garanties en annexe du bilan (page 18 du compte). Cette manière de faire concorde avec la recommandation du MCH2.
- 6) Une provision a été également constituée pour le Régime de pensions des magistrats (RPM). Sous le MCH1, cette garantie figurait dans la liste des engagements conditionnels en annexe du bilan. Le montant de Fr. 63.5 mios correspond à la garantie au 31 décembre 2017.
- 7) Après les retraitements effectués, le compte y relatif représentait un solde négatif à hauteur de Fr. 195.8 mios. Selon la recommandation du MCH2, ce solde est à amortir dans un délai maximal de 10 ans. Cet amortissement aurait chargé les comptes futurs de l'Etat. Etant donné que ce solde négatif résulte notamment de la création de la provision pour les caisses de pensions, il a été retenu de prélever ce montant sur le fonds LIEP. D'autre part, selon la stratégie financière, le compte de résultat ne devrait pas supporter d'autres charges complémentaires en lien avec la réforme de CPVAL à l'exception des Fr. 80 mios qui sont déjà prévus annuellement dans la PIP.

Il est à relever que les immeubles du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) n'ont pas été revalorisés dans le cadre du retraitement du bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2018.

La Cofi a pris acte des décisions du Conseil d'Etat relatives aux retraitements.

La Cofi a analysé ces réévaluations sous l'angle MCH2 et estime qu'elles ont été faites d'une manière prudente. D'autre part, elle salue que des provisions aient été créées pour CPVAL et le RPM.

Elle peut donc se rallier aux décisions retenues par le Conseil d'Etat en ce qui concerne le retraitement du bilan.

Ces retraitements n'ont eu aucune influence sur les comptes 2018 mais uniquement sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

3.1 Effets des retraitements sur divers fonds et le bilan

Les écritures de retraitement ont influencé le fonds LIEP et le compte de la provision CPVAL. Afin d'avoir une vue d'ensemble, la Cofi présente ci-après ces deux comptes.

Le compte du fonds de prévoyance professionnelle (LIEP) a évolué comme suit (cf. page 35 du compte 2018) :

Fonds LIEP	
Solde au 31.12.2017 (alimentation 2017)	50'000'000.00
Transfert du solde du compte réserve liée au retraitement	-195'840'189.61
Alimentation du fonds en 2018	30'000'000.00
Solde au 31.12.2018	-115'840'189.61

Le solde de ce fonds est donc négatif au 31 décembre 2018. La LIEP prévoit que ce fonds peut être négatif (postfinancement). Une alimentation de Fr. 30 mios a été retenue au budget 2019.

L'évolution de la provision concernant CPVAL et le Régime de pensions des magistrats (RPM) ressort du tableau suivant (cf. page 17 du compte 2018) :

Provision	CPVAL	RPM
Solde au 31.12.2017	0.00	0.00
Création provision en lien avec l'introduction du MCH2	915'288'027.00	63'513'000.00
Alimentation 2018	100'000'000.00	0.00
Ajustement de la provision en 2018 (contre-écriture : charges de personnel)	0.00	-3'307'000.00
Solde au 31.12.2018	1'015'288'027.00	60'206'000.00

La revalorisation de certains actifs, l'intégration de la provision pour les caisses de prévoyance et la reclassification de comptes du bilan en lien avec l'introduction du MCH2 ont influencé le bilan de l'Etat d'une manière importante. Afin d'avoir une meilleure vue de ce changement, la comparaison suivante peut être effectuée d'une manière résumée :

MCH1		MCH2			
Bilan au (en mios de Fr.)	31.12.2017	Bilan au (en mios de Fr.)	01.01.2018 (reclassifié)*	01.01.2018 (retraité)	31.12.2018
Actifs		Actifs			
Patrimoine financier	2'298.0	Patrimoine financier	2'356.7	1'985.0	2'170.8
Patrimoine administratif	1'145.4	Patrimoine administratif	1'145.4	2'026.5	2'015.8
Avances aux financements spéciaux	16.0				
Total des actifs	3'459.4	Total des actifs	3'502.1	4'011.5	4'186.6
Passifs		Passifs			
Engagements	2'539.2	Capitaux des tiers	2'629.3	3'330.6	3'320.2
Engagements envers les financements spéciaux	841.3				
Fortune	78.9	Capital propre	872.8	680.9	866.4
Total des passifs	3'459.4	Total des passifs	3'502.1	4'011.5	4'186.6
* Reclassification entre actifs et passifs selon MCH2					

L'augmentation du capital propre du bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2018 par rapport au 31 décembre 2017 s'explique notamment par le fait que les financements spéciaux à caractère de fonds propres font partie du capital propre selon les recommandations du MCH2.

L'évolution du capital propre en 2018 ressort du tableau ci-après (cf. pages 15, 34 et 35 du compte 2018) :

Rubr.	Capital propre (en mios de Fr.)	Solde au 01.01.2018	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12.2018
290	Financements spéciaux (divers fonds)	153.0	92.9	34.3	211.5
291	Fonds (auto-assurance)	7.2	0.3	0.1	7.4
292	Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires (art. 22 al. 3 et 4 LGCAF)	24.9	10.3	8.7	26.5
293	Préfinancements (fonds grand projets d'infrastructures XXIe siècle)	298.0	100.4	34.1	364.3
294	Réserve de politique budgétaire (fonds compensation des fluctuations de recettes)	118.9	50.0		168.9
299	Excédent du bilan	78.9	8.8		87.8
	Capital propre	680.9	262.7	77.2	866.4

Le capital propre représente 20.7% du total du bilan.

3.2 Calcul de l'endettement

Les dettes nettes I et II se calculent selon le MCH2 de la manière suivante :

Rubr.	Endettement	01.01.2018 (retraité)	31.12.2018
	Population	339'176	341'463
20	Capitaux de tiers	3'330'539'693.56	3'320'183'037.62
-2068	Subv. d'investissements inscrites au passif	0.00	0.00
-10	Patrimoine financier	-1'984'952'889.12	-2'170'814'674.46
	Dettes nettes I	1'345'586'804.44	1'149'368'363.16
	Dettes nettes I par habitant	3'967.22	3'366.01
	Dettes nettes II	1'345'586'804.44	1'149'368'363.16
-144	Prêts	-268'606'878.18	-274'169'702.19
-145	Participations, capital social PA	-1'026'920'756.25	-1'026'920'755.20
	Dettes nettes II	50'059'170.01	-151'722'094.23
	Dettes nettes II par habitant	147.59	-444.33

Selon le MCH2, un endettement net I ou net II entre Fr. 2'501.00 et Fr. 5'000.00 est considéré comme un endettement important. Au 31 décembre 2018, la dette nette I par habitant de Fr. 3'366.01 démontre un endettement significatif.

La dette nette II par habitant, qui intègre notamment la participation de la BCVs (Fr. 957.8 mios), à caractère d'investissement à long terme, correspond à une fortune nette de Fr. 444.33 par habitant.

Dans les remarques des recommandations du MCH2 concernant l'indicateur de la dette nette II, il est indiqué qu'il s'agit d'une définition « souple » de la dette.

3.3 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels figurent en détail sur le tableau des garanties qui font partie des annexes du compte (cf. page 18 du compte 2018). Leur montant a évolué comme suit :

Situation au	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	Diminution
Engagements conditionnels	1'757'623'409	1'846'856'817	853'052'124	993'804'693

La diminution s'explique notamment par l'intégration au passif du bilan d'une provision concernant le découvert technique de CPVAL et du RPM à hauteur de Fr. 978.8 mios.

A fin 2017 et selon le rapport technique de l'expert, la garantie de l'Etat était active pour le montant du déficit de Fr. 1'333.3 mios.

Au 31 décembre 2018, il ne subsiste sous cette rubrique que l'engagement conditionnel en lien avec la réserve pour fluctuation de valeurs de Fr. 418 mios de CPVAL.

4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ENERGIE

Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Charges	535'777'592	487'128'000	704'462'601	217'334'601	44.62%
Revenus	2'330'249'293	2'275'002'000	2'517'577'554	242'575'554	10.66%
Excédent de revenus	1'794'471'701	1'787'874'000	1'813'114'953	25'240'953	1.41%

Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Immobilisations corporelles	12'748'929	5'931'700	5'218'356	-7'13'344	-12.03%
Immobilisations incorporelles	2'005'966	19'430'600	13'600'392	-5'830'208	-30.01%
Prêts			14'000	14'000	
Participation et capital social	48'741				
Propres subventions d'investissements	3'959'203	30'850'000	10'385'665	-20'464'335	-66.33%
Subventions d'investissements redistribuées	5'641'166	2'200'000	2'220'779	20'779	0.94%
Dépenses d'investissements	24'404'005	58'412'300	31'439'192	-26'973'108	-46.18%
Recettes d'investissements	8'483'676	23'856'700	11'406'441	-12'450'259	-52.19%
Excédent de dépenses	15'920'329	34'555'600	20'032'751	-14'522'849	-42.03%

4.1 Service cantonal des contributions

Rubr. 40 : Revenus fiscaux

Fr. 158'443'188.00

Personnes physiques

L'évolution des recettes des personnes physiques est la suivante :

Personnes physiques	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget/compte	Ecart en %	Ecart c17/c18	Ecart en %
Impôt sur le revenu (y compris bénéfice en capital et bénéfice de liquidation)	708'879'674	677'300'000	736'680'421	59'380'421	8.8%	27'800'747	3.9%
Impôt sur la fortune	112'292'490	109'400'000	125'138'967	15'738'967	14.4%	12'846'477	11.4%
Impôt à la source	38'577'267	37'000'000	37'661'923	661'923	1.8%	-915'344	-2.4%
Total	859'749'431	823'700'000	899'481'311	75'781'311	9.2%	39'731'880	4.6%

La progression des impôts du compte 2017 au compte 2018 résulte notamment de la croissance du nombre de contribuables et à la hausse des revenus imposables. D'autre part, elle est également due à des produits non récurrents (échanges automatiques de renseignements, dividendes importants, impôts spéciaux, déclarations spontanées).

Personnes morales

L'évolution des recettes des personnes morales est la suivante :

Personnes morales	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget/compte	Ecart en %	Ecart c17/c18	Ecart en %
Impôt sur le bénéfice	128'220'741	102'900'000	124'889'850	21'989'850	21.4%	-3'330'891	-2.6%
Impôt sur le capital	37'215'116	34'800'000	39'955'603	5'155'603	14.8%	2'740'487	7.4%
Impôt foncier	21'890'714	20'700'000	22'274'955	1'574'955	7.6%	384'241	1.8%
Impôt total des personnes morales	187'326'571	158'400'000	187'120'408	28'720'408	18.1%	-206'163	-0.1%

En 2018, certains secteurs économiques (notamment l'industrie d'exportation, le secteur de la construction, le secteur financier) ont permis d'atteindre un niveau de recettes fiscales supérieur au montant budgété (+ 18.1%). Cependant, la Cofi relève que l'impôt sur le bénéfice 2018 est inférieur à celui du compte 2017.

Impôts sur les successions, donations et les gains immobiliers

Les recettes de l'impôt sur les successions sont supérieures de Fr. 17.4 mios par rapport au budget. Il s'agit de cas exceptionnels qui sont par nature imprévisibles :

Impôts sur les successions et donations	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget/compte	Ecart en %	Ecart c17/c18	Ecart en %
Impôt sur les successions et donations	19'884'710	15'000'000	67'142'261	52'142'261	347.6%	47'257'551	237.7%
Part communale	-13'256'474	-10'000'000	-44'761'507	-34'761'507	347.6%	-31'505'033	237.7%
Part cantonale	6'628'236	5'000'000	22'380'754	17'380'754	347.6%	15'752'518	237.7%

Cette augmentation est essentiellement due aux recettes extraordinaires au niveau de l'impôt sur les successions (2 contribuables).

Les recettes de l'impôt sur les gains immobiliers sont conformes au budget.

4.2 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation - Fr. 4'058'237.00

L'écart s'explique notamment par le changement du mode de comptabilisation des provisions concernant l'impôt spécial. Avec le MCH2, elles sont comptabilisées sous la rubrique 4039.010 (impôt spécial) et plus sous la rubrique 3180.00 (ducroire).

Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - Fr. 6'230'000.00

Dans le cadre des programmes de promotion énergétique, il n'a pas été nécessaire de prélever ce montant du fonds d'encouragement à l'énergie pour assumer les engagements.

Rubr. 56 : Propres subventions d'investissements - Fr. 20'235'060.00

En 2018, des promesses pour Fr. 25.4 mios ont été effectuées. Les paiements enregistrés s'élèvent à Fr. 10.4 mios pour les dossiers traités durant les années précédentes et en 2018. Entre la promesse de subvention et la réalisation des travaux, il y a toujours un certain laps de temps. Les montants nécessaires pour honorer les promesses sont réservés dans un compte particulier au bilan du SEFH (contribution fédérale) et dans le fonds « Programme d'encouragement à l'énergie ».

4.3 Service du registre foncier

Rubr. 40 : Revenus fiscaux + Fr. 16'115'138.00

Ces revenus sont en hausse de 22.8% et résultent essentiellement du volume croissant des transactions immobilières dont les recettes sont difficilement prévisibles.

Rubr. 36 : Charges de transfert + Fr. 4'719'893.00

Cette hausse des charges en comparaison du budget est liée à une augmentation de l'impôt additionnel sur les droits de mutation redistribué aux communes.

5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Charges	1'065'595'264	1'093'016'900	1'106'924'777	13'907'877	1.27%
Revenus	346'871'283	352'744'800	358'277'359	5'532'559	1.57%
Excédent de charges	718'723'981	740'272'100	748'647'418	8'375'318	1.13%

Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Immobilisations corporelles	825'211	520'000	2'715'442	2'195'442	422.20%
Immobilisations incorporelles		450'000	117'765	-332'235	-73.83%
Propres subventions d'investissements	26'924'885	14'594'500	11'944'309	-2'650'191	-18.16%
Dépenses d'investissements	27'750'096	15'564'500	14'777'516	-786'984	-5.06%
Recettes d'investissements	5'801'997	2'426'500	1'741'650	-684'850	-28.22%
Excédent de dépenses	21'948'099	13'138'000	13'035'866	-102'134	-0.78%

5.1 Service de la santé publique

Rubr. 36 : Charges de transfert

+ Fr. 9'958'591.00

Comme chaque année, le dépassement provient principalement des hospitalisations hors canton (+ Fr. 9.2 mios).

Lors de l'examen du budget 2018, la Cofi avait déjà relevé la sous-estimation de la rubrique P1204 relative aux hospitalisations hors canton et avait formulé un amendement demandant d'ajouter Fr. 2 mios à compenser au sein du département.

Evolution des hospitalisations hors canton

L'évolution est représentée dans le tableau suivant :

	2016		2017		2018	
	budget	compte	budget	compte	budget	compte
Hospitalisations médicalement justifiées	3348	3406	3574	3781	3854	4243
Hospitalisations suite au libre choix	2999	3177	3159	3169	3259	3717
Montant des hospitalisations hors canton (en mios de Fr.)	48.88	58.054	56.025	60.66	56.52 58.52*	67.727
Différence		9.174		4.635		9.207

*selon amendement Cofi + Fr. 2 mios.

Le service explique ce dépassement par :

- des rattrapages de factures antérieures
- des cas médicalement plus importants
- le transfert d'interventions de la médecine hautement spécialisée vers des hôpitaux universitaires.

Le dépassement 2018 avait été annoncé à la commission thématique dans le cadre de l'analyse du budget 2018.

Compte tenu de cette information, dans le rapport sur le budget 2018, la Cofi a demandé que des mesures internes au département soient prises pour un respect du budget alloué et que, cas échéant, le Gouvernement doit attribuer les moyens nécessaires au domaine de la santé afin de répondre aux besoins.

Il s'avère qu'aucune correction n'a été apportée sur 2018, cependant le budget 2019 devrait correspondre aux besoins.

Vu l'incertitude de l'obligation d'une demande de crédit supplémentaire concernant le dépassement pour les hospitalisations hors canton, la Cofi demande au Conseil d'Etat un avis juridique sur cette question.

5.2 Service de l'action sociale

Globalement le budget de l'action sociale a été respecté. Cependant deux éléments contredisent cette affirmation :

- les charges relatives aux prestations sociales individuelles sont supérieures de + Fr. 3.8 mios
- les charges relatives à l'asile sont supérieures de + Fr. 2 mios.

GP11 Prestations sociales individuelles

+ Fr. 3'788'729.00

Le dépassement budgétaire des charges nettes de Fr. 3.8 mios s'explique principalement par l'augmentation des coûts de l'aide sociale au sens strict liée notamment à :

- une centaine de dossiers supplémentaires ;
- l'augmentation des mesures communales visant à l'insertion professionnelle ;
- la diminution du nombre de dossiers avec recettes ;
- l'augmentation de la durée de perception de l'aide sociale ;
- l'augmentation de familles monoparentales (plus les unités d'assistance sont petites, plus les coûts sont élevés, forfaits d'entretien par personne dégressifs) ;
- les bénéficiaires avec de moins en moins de revenus (baisse du nombre de personnes pouvant couvrir partiellement leur minimum vital) ;
- la progression du nombre de personnes de 50 ans et plus en lien avec des prestations de plus longue durée par rapport à d'autres catégories d'âge ;
- l'arrivée, depuis 2017, de nouveaux bénéficiaires ayant épuisé les prestations de l'assurance chômage.

L'évolution des prestations sociales individuelles ressort du tableau suivant :

GP 11 Prestations sociales individuelles (en mios)	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	B2018	C2018	Ecart C/B
Charges	57.23	59.60	72.30	82.27	81.61	71.65	70.64	76.43	5.78
Recettes	24.09	24.21	30.78	33.21	36.32	24.28	22.04	24.03	2.00
Net	33.14	35.40	41.52	49.05	45.29	47.36	48.61	52.39	3.79
Nbre de bénéficiaires	4804	5421	5649	5854	5878	5843	n/d	n/d	n/d

Les recettes 2018 proviennent notamment des participations communales (Fr. 21.2 mios) et de la récupération d'avances de pensions alimentaires (Fr. 2.7 mios).

GP 13 Asile (accueil et prise en charge sociale)**Fr. 10'029'234.00**

Le déficit de fonctionnement 2018 est inférieur de Fr. 602'717.00 au budget (sans tenir compte des investissements).

La stabilité de l'effectif réel des personnes à prendre en charge a permis au Service de l'action sociale de respecter le budget tout en continuant à engager des moyens importants pour l'intégration des personnes avec comme but d'éviter un report des charges, à terme, sur les collectivités publiques cantonales et communales.

Le nombre de personnes de l'asile suivies par le l'Office de l'asile est le suivant (vers une stabilisation) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	B2019
Présence moyenne	1837	1842	2123	2809	2810	2850	2750

L'augmentation, en comparaison du compte 2017, est liée aux investissements de Fr. 2.7 mios prenant en considération l'acquisition du Foyer Inalp à Vernamiège.

Affiliation des requérants d'asile (RA) en caisses-maladie et frais médicaux

Selon la demande de la Cofi :

- affiliation des RA auprès de la caisse-maladie la moins chère des 3 groupes (CSS, MVS, Helsana) ;
- formule médecin de famille ;
- franchise minimale pour les réfugiés et les personnes admises provisoirement avec plus de 7 ans de séjour ;
- franchise maximale pour les autres personnes.

Les primes d'assurance-maladie 2018 ont été les suivantes :

Catégorie	Franchise	Prime minimale	Prime maximale	Prime moyenne ordinaire VS
Adulte	300.00	376.90	397.60	411.00
	2'500.00	248.60	269.30	
Formation	300.00	338.40	377.10	387.00
	2'500.00	210.10	250.10	
Enfant	600.00	81.70	91.90	96.00
	0.00	46.70	59.50	

Intégration scolaire post-obligatoire et encouragement linguistique

L'intégration sociale et linguistique (première étape vers l'intégration professionnelle) a été renforcée de manière significative. Le nombre d'heures de cours de langue en faveur des personnes du domaine de l'asile est passé de 149'028 en 2016 à 281'808 en 2018, soit 89% d'augmentation.

6. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION

Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Charges	1'138'622'447	1'161'547'300	1'171'480'928	9'933'628	0.86%
Revenus	478'585'085	481'004'800	503'806'925	22'802'125	4.74%
Excédent de charges	660'037'362	680'542'500	667'674'003	-12'868'497	-1.89%

Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Immobilisations corporelles	1'095'761	1'465'200	198'595	-1'266'605	-86.45%
Immobilisations incorporelles		48'000	72'833	24'833	51.74%
Prêts	48'141'526	44'944'600	43'996'155	-948'445	-2.11%
Participation et capital social			4'000	4'000	
Propres subventions d'investissements	54'925'213	28'142'000	27'713'655	-428'345	-1.52%
Subventions d'investissements redistribuées	6'041'713	8'866'400	9'914'859	1'048'459	11.83%
Investissements extraordinaires		3'000'000	2'525'229	-474'771	-15.83%
Dépenses d'investissements	110'204'213	86'466'200	84'425'326	-2'040'874	-2.36%
Recettes d'investissements	41'732'956	46'304'200	46'665'491	361'291	0.78%
Excédent de dépenses	68'471'257	40'162'000	37'759'835	-2'402'165	-5.98%

6.1 Service du développement économique

Rubr. 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux + Fr. 3'850'000.00

Fr. 3.764 mios ont été versés au fonds « aide en matière d'investissements ». Le solde du fonds s'élève à Fr. 6.065 mios au 31 décembre 2018. Il sert à couvrir d'éventuelles pertes concernant les prêts LIM/NPR. Le service analyse annuellement les risques de pertes.

Rubr. 64 : Remboursements de prêts - Fr. 3'130'341.00

L'écart s'explique notamment par le remboursement anticipé de prêts. Ces derniers ont été remboursés entièrement d'une manière anticipée par environ une douzaine d'hôtels.

Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr. 10'000'000.00
Rubr. 48 : Revenus extraordinaires	- Fr. 10'000'000.00

Fr. 10 mios ont été prélevés du fonds cantonal pour le tourisme et virés au Centre de cautionnement et de financement SA (CCF SA) qui, selon la décision du Grand Conseil du 11 juin 2015, est chargé de la gestion de ces moyens. Ces dernières années, Fr. 40 mios ont été virés de ce fonds au CCF SA. Jusqu'à fin 2018, des aides sous la forme de prêts sans intérêts de Fr. 15.375 mios et des cautionnements à hauteur de Fr. 23 mios ont été accordés (limite maximale Fr. 100 mios).

La répartition est la suivante :

Nombre de dossiers	Prêts	Cautionnements
Remontées mécaniques	7	12
Hébergement	12	9
Infrastructures sportives	1	1

6.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail

Rubr. 36 : Charges de transferts	Fr. 7'716'931.00
---	-------------------------

L'écart s'explique notamment par une distribution plus importante par la Délégation valaisanne de la Loterie Romande. Elle a ainsi alimenté par un montant de Fr. 3.5 mios le fonds des dommages non assurables. Ce fonds est géré par le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT). Suite au gel en avril 2017, le Conseil d'Etat avait retenu un soutien exceptionnel par ce fonds aux exploitations durement touchées et a décidé en 2018 d'y prélever Fr. 4.88 mios et de les transférer au Service de l'agriculture afin d'indemniser les personnes touchées. Ces dernières années, le solde de ce fonds s'élevait à environ Fr. 4.9 mios.

L'évolution du fonds en 2018 a été la suivante :

Fonds des dommages non assurables	
Solde au 31.12.2017	4 883 404.00
Virement pour les agriculteurs / viticulteurs par le SCA	-4 886 511.75
Alimentation du fonds par la LORO	3 500 000.00
Solde au 31.12.2018	3 496 892.25

Afin que le fonds atteigne de nouveau le solde initial, il sera alimenté en 2019 par la LORO par un montant de Fr. 1.3 mio.

Le compte de la Délégation valaisanne de la Loterie Romande est consolidé à l'Etat sous les rubriques du SICT. En 2018, l'activité de ce fonds peut être résumée comme suit :

Fonds Loterie Romande	
Solde au 31.12.2017	31'110'020.65
Part du bénéfice 2018 revenant au Canton du Valais	30'049'304.70
Attributions selon la décision du Conseil d'Etat	-33'711'911.85
Solde au 31.12.2018	27'447'413.50

Ce fonds figure à la page 34 du bilan de l'Etat sous les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers. Il est annuellement contrôlé par l'Inspection des finances.

6.3 Service de l'agriculture

Les principaux écarts au budget 2018 dans l'agriculture sont essentiellement liés aux intempéries et au gel qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires octroyés par le Grand Conseil et dont les détails figurent en page 27 du compte.

6.4 Service administratif et des affaires juridiques de la formation

P1201 : Bourses et prêts d'études

	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Bourses personnes physiques (en mios de Fr.)	19.48	18.23	17.96	17.93	16.75	17.25
Nombre de bourses versées	3749	3469	3476	3475		3481
Prêts personnes physiques (en mios de Fr.)	3.26	2.81	2.77	2.44	3.6	2.49
Nombre de prêts versés	739	646	607	596		623
Remboursements prêts				6.29	7.44	5.41

Le montant des prêts est toujours inférieur au budget, ceci s'explique notamment par des possibilités de financement différentes en lien avec les taux d'intérêt très bas. Un taux d'intérêt nul est perçu durant la période d'études et 2 ans après la fin des études. Ensuite, un taux de 3% est appliqué. Dès lors, pratiquement 25% des bénéficiaires y renoncent par crainte d'un endettement trop important.

Le montant des prêts non remboursés à fin 2018 est de Fr. 24 mios.

Un guichet virtuel permettant de procéder aux demandes d'allocations de formation en ligne a été mis en fonction à la fin juillet 2018. Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre du projet global de cyberadministration e-government. Cette interface offre désormais la possibilité aux utilisateurs d'effectuer leurs demandes d'aide financière en ligne. Le guichet virtuel permet également de consulter les données relatives aux prêts d'études, notamment l'état du compte à la date du jour. Les échanges d'informations entre les personnes en formation et la Section des bourses et prêts d'études en sont ainsi grandement facilités. Un premier bilan du guichet virtuel sera établi au terme de l'année scolaire 2018/2019.

CAMPUS ENERGYPOLIS – EPFL – THE ARK – HES-SO Valais-Wallis

Investissements

Objets	Crédits	Budgets	Paiements bruts		Solde
	Crédit-cadre et crédit d'objet	Budget 2018 Charges	Paiements bruts 2018	Total paiements bruts	Solde sur les crédits-cadre et d'objet
Crédits d'engagement (cadre et d'objet)	356'000'000.00	63'600'000.00	39'604'239.95	144'122'160.85	241'742'839.40
Première étape de la création du Campus Energypolis	33'900'000.00	1'100'000.00	28'541.70	28'887'013.00	5'012'986.90
Réalisation de deux plateformes préindustrielles BioArk	12'000'000.00			12'000'000.00	
Deuxième étape de la création du Campus Energypolis	179'780'000.00	40'000'000.00	19'341'099.20	57'814'678.80	121'965'321.10
Démonstrateurs	5'000'000.00	2'500'000.00			5'000'000.00
Alpole (anciennement Grande Hydraulique)	74'685'000.00	20'000'000.00	20'219'042.55	20'219'042.55	54'465'957.45
Haute Ecole de santé HEDs	55'000'000.00		15'556.50	15'556.50	54'984'443.50
Investissements non prévus hors crédit-cadre	25'500'000.00			25'185'870.00	314'130.45

Le crédit total est de Fr. 381.5 mios. Il est composé des Fr. 356 mios du crédit-cadre initial additionné du crédit d'objet pour l'achat du bâtiment Industrie 17 à Sion pour Fr. 19.5 mios et des coûts d'infrastructures pour les espaces de formation professionnelle à Viège et Monthey pour Fr. 6 mios.

Explications des variations du budget et du compte 2018

Première étape de la création du Campus Energypolis : Fr. 28'541.70

Le budget 2018 comprenait Fr. 400'000.00 pour l'acquisition d'un équipement et un montant de Fr. 700'000.00 pour le démarrage d'une chaire EPFL. Ces deux éléments n'ont pas été réalisés en 2018, ils le seront en 2019.

Deuxième étape de la création du Campus Energypolis : Fr. 19'341'099.20

Cette différence provient essentiellement des reports de reliquats budgétaires à savoir Fr. 2.8 mios de 2016 sur 2017 (DCE du 01.02.2017) et Fr. 14 mios de 2017 sur 2018 (DCE du 07.02.2018).

Démonstrateurs : Fr. 0.00

Le contrat a été signé le 19 novembre 2018. Il était prévu de signer le contrat plus rapidement et de pouvoir donc réaliser une partie des démonstrateurs déjà en 2018.

6.5 Service de l'enseignement

Rubr. 36 : Charges de transfert + Fr. 3'256'350.00

Ce dépassement est en lien avec l'évolution des charges de l'enseignement spécialisé plus importantes (déficit des institutions, placements hors canton, transports scolaires) :

en mios de Fr.	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018
Institutions scolaires	25.9	29.3	30.2
Centres AI	2.2	3.1	3.1
Placements hors canton	0.7	1.0	1.1
Transports scolaires	1.8	1.9	2.0

Les transports scolaires sont autofinancés.

Rubr. 46 : Revenus de transfert + Fr. 2'834'573.00

L'évolution du forfait par élève à la charge des communes est décrite dans le tableau suivant :

Années	Nombre d'élèves de la scolarité obligatoire			Part communale			
	Primaire	CO	Inst. spéc.	Coût moyen par élève	Scolarité obligatoire 30%	Inst. spéc. 70%	Total
2012	24'923	9'607	337	9'025.05	2'707.50	544.60	3'252.10
2013	24'985	9'513	303	9'281.50	2'784.60	584.50	3'369.10
2014	25'326	9'436	308	9'168.20	2'750.45	587.15	3'337.60
2015	25'592	9'215	305	9'025.70	2'707.70	576.15	3'283.85
2016	25'907	8'934	308	9'140.50	2'742.15	486.20	3'228.35
2017	25'974	8'965	301	9'201.70	2'760.50	596.10	3'356.60
2018*	25'974	8'965	301	9'190.00	2'760.00	620.00	3'380.00

*2018 : coûts provisoires

6.6 Service des hautes écoles

Rubr. 363 : Montant versé à la HES-SO Valais-Wallis pour la formation en soins infirmiers - Fr. **319'431.85**

Le nombre d'étudiant-e-s inférieur à ce qui a été prévu au lancement de la filière (9 au lieu de 15) justifie cette différence.

Le montant de la rémunération des stages n'a pas été modifié contrairement à la demande de la Cofi.

6.7 Service cantonal de la jeunesse

Rubr. 30 : Charges de personnel - Fr. **93'807.00**

Logopédie

Coût de l'indemnisation des logopédistes par an et charge salariale globale :

en mios de Fr.	2013	2014	2015	2016	2017**	2018***	B2019****
Contractualisé	3.321	3.125	2.728	1.835	-	-	-
CDTEA*	2.023	2.023	2.023	3.082	5.030	5.188	6.093
Total charges	5.344	5.148	4.751	4.918	5.030	5.188	6.093
Forfait scolaire	-	-	-	-	1.237	1.276	1.499
Total	5.344	5.148	4.752	4.918	3.792	3.911	4.598

(ne sont concernés que les acteurs en lien avec la cantonalisation)

* estimation : 15.8 EPT de logopédie CDTEA (centre pour le développement de la thérapie de l'enfant et de l'adolescent), classe 8 et 26% d'expérience (2013 à 2015)

** réel 2017

*** projection (+ 2% d'expérience par année) par rapport au compte 2017, + 0.4 EPT (36.3 EPT en tout)

**** projection (+ 2% d'expérience par année) par rapport à la projection 2018, + 5.5 EPT (41.8 EPT en tout)

Coût moyen par enfant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Montant	5'344'819	5'148'714	4'472'311	4'918'823	5'030'252	5'188'026
Enfants suivis	2'808	2'689	3'410	3'030	3'292	3'563
Coût moyen par enfant	1'903	1'914	1'393	1'623	1'528	1'440

* projection (+ 2% d'expérience par année) par rapport au compte 2017, + 0.4 EPT (36.3 EPT en tout)

7. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT

Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Charges	230'737'002	196'404'600	206'967'346	10'562'746	5.38%
Revenus	199'199'538	177'917'800	182'726'989	4'809'189	2.70%
Excédent de charges	31'537'464	18'486'800	24'240'357	5'753'557	31.12%

Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Immobilisations corporelles	3'557'572	4'497'000	810'540	-3'686'460	-81.98%
Immobilisations incorporelles		1'025'000		-1'025'000	-100.00%
Propres subventions d'investissements	9'046'870	4'528'700	1'943'675	-2'585'025	-57.08%
Subventions d'investissements redistribuées	975'000	2'000'000	827'655	-1'172'345	-58.62%
Dépenses d'investissements	13'579'442	12'050'700	3'581'870	-8'468'830	-70.28%
Recettes d'investissements	10'430'660	7'528'700	3'045'962	-4'482'738	-59.54%
Excédent de dépenses	3'148'782	4'522'000	535'908	-3'986'092	-88.15%

7.1 Police cantonale

Rubr. 42 : Taxes

- Fr. 1'655'332.00

En 2014, 2015 et 2016, l'OFROU a indemnisé à 100% les prestations fournies par les collaborateurs de la Police cantonale affectés au Centre de contrôle du trafic lourd (CCTL) alors qu'effectivement celles-ci correspondaient à 88 % (moyenne sur les 3 années concernées). Autrement dit, le 88% du temps de travail des collaborateurs du CCTL a été dévolu au mandat de l'OFROU et le solde, de 12%, l'a été au profit d'autres tâches pour la Police cantonale.

Le tableau suivant récapitule ces différences :

Années	88%	100%	Différence
2014	934'425.00	1'046'194.00	111'769.00
2015	1'124'547.00	1'293'803.00	169'256.00
2016	1'376'119.00	1'547'167.00	171'048.00
Total			452'073.00

Compte-tenu de ce qui précède, la Confédération a procédé à une réduction de Fr. 452'073.00 des indemnités 2018.

Comptes du CCTL de 2014 à 2018 :

Années	Total des charges	Total des recettes	Ecart
2014	1'000'152.94	1'236'429.44	236'276.50
2015	1'452'468.12	1'342'276.20	-110'191.92
2016	1'677'096.09	1'504'270.00	-172'826.09
2017	1'480'646.53	1'693'364.10	212'717.57
2018	1'440'468.41	1'040'509.75	-399'958.66

Conformément à la convention signée entre la Confédération et l'Etat du Valais, les recettes liées aux contraventions sont entièrement comptabilisées par le Service de la circulation routière et de la navigation ou par le Ministère public en fonction de la gravité de l'infraction. Les montants concernés ne figurent donc pas sur ce tableau.

Il peut ainsi être relevé que le CCTL est globalement autofinancé.

Rubr. 46 : Revenus de transfert + Fr. **17'975.00**

Prestations en faveur des communes

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 du décret sur le financement des prestations de la Police cantonale en faveur des communes ne disposant pas d'une Police municipale, les communes concernées ne font presque plus appel aux services de la Police cantonale :

	2015	2016	2017	2018
Budget	0.00	0.00	200'000.00	350'000.00
Compte	0.00	6'845.30	3'549.40	20'631.35

Considérant les écarts constatés par rapport au budget, la Cofi relève que l'objectif, visant à ne plus financer les communes qui n'ont pas de police municipale, est atteint.

7.2 Service de l'application des peines et mesures

Rubr. 36 : Charges de transfert + Fr. **2'721'045.00**

Lors du traitement du compte 2017, le service a informé que le coût des placements hors canton allait fortement augmenter dès 2019, avec un étalement sur trois ans. Jusqu'à présent, les cantons pratiquaient des « prix politiques » nettement inférieurs aux coûts réels.

Le tableau ci-après démontre le détail des coûts des exécutions de peines et mesures hors établissements du SAPEM des 5 dernières années et le budget 2019 ; celui-ci devrait intégrer cette augmentation d'un tiers :

en mios de Fr.	2014	2015	2016	2017	2018	B 2018	B 2019
Exécution des peines	2.47	2.00	1.90	2.98	3.02	2.40	3.30
Excécution des mesures	3.24	4.16	3.76	4.85	5.24	3.82	5.20
Total	5.71	6.16	5.66	7.83	8.26	6.22	8.50
Ecart par rapport au budget						2.04	

Lors de l'établissement du budget 2019, le SAPEM n'avait pas encore l'intégralité des charges 2018. Si le compte 2019 devait intégrer une augmentation d'un tiers par rapport au compte 2018, il semblerait que le budget 2019 soit sous-évalué.

Rubr. 46 : Revenus de transfert**+ Fr. 491'042.00**

Le tableau ci-dessous représente les recettes encaissées par le Centre éducatif fermé de Pramont pour les placements de mineurs et de jeunes adultes d'autres cantons :

en mios de Fr.	2014	2015	2016	2017	2018
Mesures, mineurs art. 15 DP Min	3.40	2.20	2.60	3.60	4.60
Jeunes adultes	0.81	1.41	1.38	0.80	0.48
Autrs régimes mineurs	0.02	0.02	0.02	0.02	0.00
Total	4.23	3.63	4.00	4.42	5.08

Coûts par jour pour le Centre éducatif fermé de Pramont

Année en mios	Forfait journalier facturé durant l'année	Montant journalier de la 13 ^{ème} facture	Coût réel
2015	650.00	36.80	686.80
2016	650.00	79.75	729.75
2017	650.00	115.00	765.00
2018	650.00	165.10	815.10

Durant l'année, le centre facture aux autorités de placements un montant journalier forfaitaire de Fr. 650.00. En fin d'année, au bouclage, le SAPEM calcule le coût réel d'une journée à Pramont et facture la différence, selon le principe de la 13^{ème} facture. Le principe de cette dernière est en vigueur et appliqué depuis 2007 selon le concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et partiellement du Tessin.

Pour le Centre éducatif fermé de Pramont, les autres cantons paient donc effectivement le coût réel d'une journée de détention pour les mineurs.

8. DEPARTEMENT DE LA MOBILITE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Charges	313'263'065	305'120'300	318'226'051	13'105'751	4.30%
Revenus	189'829'780	207'423'500	214'396'673	6'973'173	3.36%
Excédent de charges	123'433'285	97'696'800	103'829'378	6'132'578	6.28%

Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budget / compte	en %
Immobilisations corporelles	238'661'253	284'489'500	228'560'566	-55'928'934	-19.66%
Immobilisations incorporelles	96'121		120'742	120'742	
Prêts	3'905'366	4'716'800	3'458'645	-1'258'155	-26.67%
Propres subventions d'investissements	53'168'052	70'721'900	66'450'451	-4'271'449	-6.04%
Subventions d'investissements redistribuées	353'613	3'400'000	689'256	-2'710'744	-79.73%
Investissements extraordinaires		16'640'000	12'365'947	-4'274'053	-25.69%
Dépenses d'investissements	296'184'405	379'968'200	311'645'607	-68'322'593	-17.98%
Recettes d'investissements	203'677'320	247'253'000	187'443'986	-59'809'014	-24.19%
Excédent de dépenses	92'507'085	132'715'200	124'201'621	-8'513'579	-6.41%

8.1 Service de la mobilité

Rubr. 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

Fr. 10'997'743.00

Le fonds RPLP (redevances sur le trafic des poids lourds) se monte au 31 décembre 2018 à Fr. 22.2 mios et il est alimenté par les dotations RPLP. Son utilisation n'est pas limitée dans le temps :

Evolution du fonds RPLP	2015	2016	2017	2018
Transports	3'511'795.27	3'511'795.27	5'874'116.24	7'963'741.24
Apport transports		3'763'738.55	4'140'482.20	4'126'788.55
Utilisation transports		-1'401'417.58	-2'050'857.20	-844'329.55
Routes cantonales	748'600.65	748'600.65	1'219'176.46	3'534'919.04
Apport routes cantonales		28'228'039.13	31'053'616.50	30'950'914.15
Utilisation routes cantonales		-27'757'463.32	-28'737'873.90	-23'485'720.65

Au 31 décembre 2018, le montant à disposition pour les transports s'élève à Fr. 11.2 mios et le solde à disposition pour les routes cantonales est de Fr. 11 mios.

Ce fonds peut être utilisé pour tous les travaux d'entretien et de construction des routes cantonales ainsi que pour les différentes activités de la section transports.

La Cofi s'interroge de la non-utilisation des moyens à disposition du fonds RPLP alors que le Parlement accepte des demandes récurrentes de moyens supplémentaires pour l'entretien des routes lors de l'établissement du budget.

Rubr. 5 : Dépenses d'investissements - Fr. 12'373'757.00

La Cofi constate une nouvelle fois une différence importante entre le budget et les comptes de Fr. 12.4 mios.

Un montant de Fr. 4.4 mios doit être perçu pour les paiements en trop à CarPostal. Ce montant n'a pas fait l'objet d'un actif transitoire dans les comptes 2018, il sera encaissé durant l'exercice 2019.

La Cofi demande au Service de la mobilité de mieux respecter le principe de l'annualité des comptes.

8.2 Service de l'environnement

Rubr. 57 : Subventions d'investissements redistribuées - Fr. 299'886.00
Rubr. 67 : Subventions d'investissements à redistribuer - Fr. 299'886.00

Suite au retard des communes dans l'élaboration/finalisation des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), les subventions acquises de la Confédération et distribuées aux communes ont été moindres que budgétisées.

8.3 Service du développement territorial

Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation - Fr. 276'458.00

L'écart entre le budget et les comptes provient des retards pris par les communes dans les travaux préparatoires en lien avec la LAT et les plans directeurs intercommunaux. Aucun financement prévu dans le budget n'a été versé en 2018.

8.4 Office de construction des routes nationales

Rubr. 30 : Charges de personnel - Fr. 1'124'118.00

4 postes ont été transférés en 2018 soit :

- 1 poste au Service administratif et juridique du DMTE ;
- 2 postes au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage ;
- 1 poste au Service du développement territorial.

Ces postes transférés ne bénéficieront plus à l'avenir d'un subventionnement de la part de la Confédération et seront à la charge des services respectifs.

Le processus, en lien avec l'engagement des postes autofinancés, présenté en introduction du présent rapport en page 8 permettra d'éviter de telles nouvelles charges.

Rubr. 50 : Immobilisations corporelles**- Fr. 43'269'756.00**

Les investissements budgétés pour 2018 s'élevaient à Fr. 150 mios. Pour diverses raisons (recours, problèmes juridiques), la totalité des investissements n'a pas été réalisée. Selon l'art. 22 LGCAF, le solde a été transféré dans le fonds de préfinancement.

Ce fonds se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

Création du fonds	Solde au 01.01.2018	Attribution 2018	Prélèvement 2018	Solde au 31.12.2018
2015	1.1		-1.1	0.0
2016	3.3		-0.9	2.4
2017	3.3		-0.3	3.0
2018		1.5		1.5
Total	7.7	1.5	-2.3	7.0

Ce montant de Fr. 7 mios comptabilisé dans le fonds de financement correspond à la part cantonale de 4%. Selon la LGCAF art. 22, les travaux doivent être réalisés dans les 3 ans.

8.5 Office cantonal de la construction du Rhône**Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux****+ Fr. 5'423'280.00**

Afin de respecter le budget global 2018 de Fr. 3.2 mios, un prélèvement de Fr. 5.4 mios a été effectué sur le fonds R3. Le budget avait tablé sur une participation des communes de 5%. Or, le Parlement a voté une participation de ces dernières à hauteur de 2%.

Jusqu'à fin 2018, les comptes de résultats et d'investissements sont traités séparément, c'est-à-dire que le prélèvement du fonds R3 sert uniquement à équilibrer les investissements par rapport au budget.

Dès 2019, le prélèvement du fonds R3 permettra d'équilibrer les comptes de résultats et d'investissements par rapport au budget alloué par le Parlement.

L'évolution du fonds R3 se présente comme suit :

Evolution du fonds R3	2015	2015	2016	2017	2018
Investissements bruts - rubr. 5 (50+56)		12'352'856.00	24'364'381.00	30'096'397.00	23'474'722.00
Subventions Confédération - rubr. 630		-7'221'802.00	-14'330'115.00	-18'069'123.00	-18'937'685.00
Participation des communes - rubr. 632		-580'255.00	-1'183'044.00	-1'471'712.00	1'911'356.00
Participation Canton de Vaud et tiers - rubr. 635		-970'777.00	-349'726.00	-64'276.00	2'208'587.00
Charges nettes VS - à financer		3'580'022.00	8'501'496.00	10'491'286.00	8'656'980.00
Budget ordinaire		-2'100'000.00	-2'100'000.00	-2'200'000.00	3'233'700.00
Prélèvement dans le fonds (451)		1'480'022.00	6'401'496.00	8'291'286.00	-5'423'280.00
Alimentation du fonds (351)	60'000'000.00	0.00	398'439.00	296'552.00	302'607.00
Etat du fonds au 31.12	60'000'000.00	58'519'978.00	52'516'921.00	44'522'187.00	39'401'514.00

Rubr. 50 : Immobilisations corporelles**- Fr. 24'106'246.00**

Les investissements sont inférieurs au budget 2018 de Fr. 24.1 mios en raison de la complexité des travaux (procédures, etc...).

La Cofi demande de lui remettre pour le prochain budget une planification financière du fonds R3.

9. CONCLUSION

Au terme de l'examen du compte 2018 de l'Etat du Valais, la Cofi constate que, grâce à une maîtrise des charges et des recettes supplémentaires et extraordinaires non budgétisées, le résultat peut être qualifié de très bon.

Par ailleurs, les points suivants sont mis en exergue :

Retraitements du bilan en lien avec l'introduction du MCH2

La Cofi a pris acte des décisions du Conseil d'Etat relatives aux retraitements. Elle a analysé ces réévaluations sous l'angle MCH2 et estime qu'elles ont été faites d'une manière prudente. D'autre part, elle salue que des provisions aient été créées pour CPVAL et le RPM. La Cofi peut donc se rallier aux décisions retenues par le Conseil d'Etat en ce qui concerne le retraitement du bilan.

Ces retraitements n'ont eu aucune influence sur les comptes 2018 mais uniquement sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

Prise de position de la Cofi par rapport aux postes autofinancés

A la demande du chef du DFE et suite aux diverses discussions liées aux postes autofinancés, la Cofi se détermine comme suit pour de tels nouveaux postes dans le cadre du budget.

Les postes autofinancés qui remplissent les conditions suivantes peuvent être intégrés d'office au budget :

- les postes qui sont directement et intégralement financés par des tiers mandants ;
- les postes dont les charges salariales sont intégrées dans les crédits d'engagement (ex. : projet RF2020, stratégie informatique, etc...).

De plus, il est demandé :

- que ces postes ne soient admis que pendant la durée où le financement est intégralement assuré ;
- qu'un inventaire des nouveaux postes autofinancés soit intégré au message du budget et du compte ;
- que l'inventaire des postes autofinancés soit tenu à jour avec indication de la durée du financement afin que le contrôle de l'autofinancement puisse être réalisé ;
- que le poste soit supprimé si le financement par des tiers ou si le crédit d'engagement n'est plus assuré.

Dans cette appréciation, les postes suivants ne sont pas considérés comme autofinancés :

- les postes financés par des forfaits pour réaliser des prestations (ex. secteur de l'asile, les forfaits ne couvrant pas l'ensemble des charges). Le forfait ne se réfère pas directement aux charges salariales ;
- les postes financés par de nouvelles recettes (émoluments, taxes, etc...).

La Cofi est favorable à cette procédure et, afin de s'assurer de la bonne mise en place, demande que l'Inspection des finances se détermine annuellement sur la justification et le contrôle du financement des postes présentés selon les principes énumérés ci-dessus.

Investissements

La Cofi réitère sa demande de ne retenir au budget d'investissement que des projets réalisables dans l'exercice concerné tout en étant conscient que l'avancement de certains projets peut être impacté par des problèmes juridiques ou techniques.

DSSC

Le dépassement 2018 des hospitalisations hors canton avait été annoncé à la commission thématique dans le cadre de l'analyse du budget 2018. Compte tenu de cette information, dans le rapport sur le budget 2018, la Cofi a demandé que des mesures internes au département soient prises pour un respect du budget alloué et que, cas échéant, le Gouvernement doive attribuer les moyens nécessaires au domaine de la santé afin de répondre aux besoins. Il s'avère qu'aucune correction n'a été apportée sur 2018, cependant le budget 2019 devrait correspondre aux besoins.

Vu l'incertitude de l'obligation d'une demande de crédit supplémentaire concernant le dépassement pour les hospitalisations hors canton, la Cofi demande au Conseil d'Etat un avis juridique sur cette question.

DMTE

La Cofi s'interroge de la non-utilisation des moyens à disposition dans le fonds RPLP alors que le Parlement accepte des demandes récurrentes de moyens supplémentaires pour l'entretien des routes lors de l'établissement du budget.

La Cofi demande au Service de la mobilité de mieux respecter le principe de l'annualité des comptes.

La Cofi demande de lui remettre pour le prochain budget une planification financière du fonds R3.

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur disponibilité.

Suite à l'examen du compte 2018, la Cofi recommande à l'unanimité au Parlement de l'accepter tel que présenté.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Cofi.

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

La présidente	Le vice-président	Le rapporteur de langue française	Le rapporteur de langue allemande
Stéphanie Favre	Stéphane Pont	Yvan Rion	Niklaus Furger

10. ANNEXES

- Rapports des Commissions thématiques

10.1 Rapports des commissions thématiques

LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission des finances:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

Commission des institutions et de la famille:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 de la Chancellerie d'Etat, du Service des ressources humaines, de l'Office juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales, du Secrétariat à l'égalité et à la famille, du Service cantonal de l'informatique et du Service des poursuites et faillites

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, du Service de la protection de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service des registres fonciers et du Service de la géomatique

Commission de la sécurité publique:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service de la population et des migrations

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 de l'Office cantonal du sport, du Service administratif et des affaires juridiques de la formation, du Service de la jeunesse, du Service des hautes écoles, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la culture

Commission de l'économie et de l'énergie:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 du Service juridique des affaires économiques, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Commission de l'équipement et des transports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2018 du Service administratif et juridique, du Service de la mobilité, du Service des bâtiments, monuments et archéologie, de l'Office de construction des routes nationales et de l'Office cantonal de la construction du Rhône